

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

Séance du 2 juin 2026

Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	16	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Étaient présents :

Monsieur Bernard CHOCRAUX, Monsieur Paul BAERT, Monsieur Bruno CHACORNAC, Madame Maria DA SILVA MARTINS, Madame Céline SINIARSKI, Madame Élodie DELATRE, Monsieur Raphaël CARPENTIER, Madame Christine CARNEAU, Monsieur Alexandre BOUVRY, Madame Lisa CELIER-DESPREZ, Monsieur Dominique LA GANGA, Madame Julie DELTOUR, Monsieur Guillaume DEPUYDT, Madame Annie BROUTIN-DAVERGNE, Monsieur Bernard GUELTON, Madame Sophie BOULNOIS

Date de la convocation
28 mai 2026

Transmission en Préfecture
5 juin 2026

Date de publication
5 juin 2026

Procurations :

M. François DESPREZ à M. Bernard CHOCRAUX
Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER à Mme Élodie DELATRE
M. Franck MOERMAN à M. Paul BAERT

Secrétaire de séance : Madame Céline SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°36/2026	[FINANCES] Révision des tarifs des concessions du cimetière communal.
---	--

Le Maire de Cappelle-en-Pévèle,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°19/2023 du 13 avril 2023 ;

Vu la délibération N°15/2026 du 22 mars 2026 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire, passe la parole à Madame Carneau Conseillère Déléguée au cimetière et aux affaires funéraires qui rappelle la délibération n°19/2023 du 13 avril 2023 relative à la revalorisation des concessions funéraires et des divers tarifs comme suit :

Caractéristiques	Tarifs	Durée
Concessions	200 euros	50 ans
Case du Colombarium pour 2 à 3 personnes	600 euros	30 ans
Cavurne (2 à 4 urnes par emplacement)	500 euros	30 ans

Sur avis de la commission Cimetière et Affaires Funéraires, Monsieur le Maire propose de mettre à jour le tableau des conditions tarifaires comme suit à partir du 01/07/2026 :

Caractéristiques	Tarifs	Durée
Concessions	250 euros	50 ans
Case du Colombarium pour 2 à 3 personnes	650 euros	30 ans
Cavurne (2 à 4 urnes par emplacement)	550 euros	30 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, sur 19 votants le tableau des concessions funéraires ci-dessus.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire

M. Bernard CHOCRAUX

